

Résumé des principales décisions du plénum du Conseil général du 25 février 2020

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2019

Le procès-verbal du 16 décembre 2019 est accepté par 48 oui, 0 non et 0 abstention

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019

Le procès-verbal du 17 décembre 2019 est accepté par 49 oui, 0 non et 0 abstention

3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "L'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec"

L'entrée en matière est acceptée par 49 oui, 0 non et 0 abstention.

La Municipalité demande un crédit d'engagement de CHF 22'400'000.- pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec comprenant :

- 9 nouvelles salles de classe avec leurs annexes, une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et une UAPE (75 places)
- et pour des travaux d'assainissement d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs

Le Conseil général a accepté le crédit d'engagement par 49 oui, 0 non et 0 abstention.

4. Réponse de la Municipalité à la motion du PLR "Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables".

Le programme énergétique et son règlement sont le fruit d'une analyse et d'un travail commun entre la Ville de Sion (commission énergie, conseils communal et général), OIKEN et le Canton. Ce règlement vise à promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et à encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. L'expérience vécue en 2019 démontre la nécessité de modifier les conditions d'octroi de la mesure 1 "isolation thermique". Afin d'éviter que le budget total soit bloqué par un nombre limité de gros projets, il est judicieux de fixer l'attribution d'un montant maximum pour cette mesure. Le Conseil municipal propose donc de modifier le règlement actuel avec l'ajout d'un alinéa comme suit : Art. 9. al. 5 : l'aide financière communale est plafonnée à Fr. 10000.- par projet.

La proposition du Conseil municipal sera examinée et votée lors du plénum du 21 avril 2020.

5. Développement et vote du postulat de l'AdG "Pour que plus de rues à Sion honorent les Valaisannes".

La représentation des Valaisannes dans l'histoire en particulier ne rend pas justice aux contributions apportées par les femmes et omet de les nommer et leur rendre hommage. Le fait que des rues et des places publiques portent le nom de femmes peut contribuer à faire évoluer les mentalités concernant l'égalité entre hommes et femmes. A Sion, il n'y a qu'une rue qui porte le nom d'une femme : la rue Ste-Marguerite.

Le postulat demande donc au Conseil municipal :

- d'identifier les rues, les places et les bâtiments qui peuvent être renommés
- de mettre en œuvre un plan d'action pour pouvoir atteindre un objectif d'au moins 30% de noms au féminin dans un délai à définir

Le postulat est refusé par 27 non, 20 oui et 1 abstention.

6. Développement et vote du postulat interpartis concernant la "Création d'un poste de délégué à l'énergie".

Le postulat propose que le Conseil municipal réfléchisse à la création d'un poste de délégué à l'énergie. La ville se doit de se donner les moyens de ses ambitions et d'augmenter le temps de réflexion et d'action consacrés aux questions relatives à l'énergie. Pour ce faire, il paraît indispensable d'engager une personne disposant des compétences nécessaires qui pourra se dédier pleinement à la tâche de planifier et de mettre concrètement en place la politique énergétique de la commune, telle que voulue par le Conseil général.

Le postulat est refusé par 32 non, 16 oui et 1 abstention.

7. Développement et vote du postulat interpartis "Non à la pollution de vos eaux".

Une des tares de la pollution des eaux s'avère les bouches d'égout où l'on jette une multitude de déchets sans réaliser les conséquences négatives à moyen terme. Afin de dynamiser une prise de conscience collective de la problématique des eaux polluées, le postulat demande une mise en application dans l'espace public, d'une signalisation préventive pour une qualité des eaux optimales. L'application d'une consigne (logo) écologique à chaque bouche d'évacuation offre un rappel quotidien du devoir civique des citoyens dans la lutte de la pollution des eaux. Le slogan "ne polluez pas vos eaux" impacte directement l'individu dans le domaine public.

Le postulat est accepté par 46 oui, 0 non et 3 abstentions.

8. Développement et vote du postulat du groupe des Verts "Pollution lumineuse".

La pollution lumineuse est un problème mondial, reconnu depuis une quinzaine d'année déjà. Ce phénomène représente la présence nocturne, anormale et gênante, de l'éclairage artificiel avec ses conséquences sur la santé humaine, sur la faune, la flore, les écosystèmes mais aussi sur la sécurité, le tourisme et l'économie.

Le postulat demande à la municipalité :

- un état des lieux sur le territoire communal
- une évaluation des points faibles
- un plan d'action de mesures pour atténuer les effets de la pollution lumineuse et pour compléter les mesures déjà entreprises

Le postulat est refusé par 33 non, 14 oui et 2 abstentions.

9. Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion.

Les crédits 2019 nos 07 à 19 pour un montant de 3'580'000 francs sont des crédits liés. Il n'y a donc pas eu de vote à la commission de gestion concernant ces objets.

Le crédit 2020 no 01 pour un montant de 670'000 francs, concernant la rénovation du bâtiment des Scorpions à Châteauneuf, a été approuvé par la commission de gestion à l'unanimité des 14 membres présents.

10. Informations de la Municipalité.

- Les statuts de l'Agglo Valais central ont été validés par les 19 communes concernées.
- En vue de continuer l'élaboration d'une politique optimale des aînés, un questionnaire participatif sera envoyé aux personnes de plus de 65 ans. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année.



La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz